

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

3 juin 2024

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2024 à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne.**



Présents : M. Claude Riverin, maire  
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1  
M. Eric Larouche, conseiller poste 2  
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3  
Mme Kim Limoges, conseillère, poste 4  
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5  
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

**Absent(s) :**

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et greffier-trésorier, de même que M. Marco Bondu, directeur de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord et Mme Nancy Tremblay, technicienne comptable.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

---

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

**1. MOT DE BIENVENUE**

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous et salue les personnes présentes dans la salle.

**122-2024**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le maire informe le conseil que le point 6.13, *Demande WSP, frais ingénierie supplémentaire, remplacement exutoire, projet des eaux usées*, que le point 6.18 *Offre de service, Gemel, plans et devis et surveillance de chantier, rue de la descente-des-Femmes*, ainsi que le point 6.22 *Devis d'exigences minimales chaussées municipales* ont été retirés de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT l'ajout du point *10.1 Rapport Ouranos*

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

**1. MOT DE BIENVENUE**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 – résolution

**4. CORRESPONDANCE**

**4.1** Lettre de Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, point de services Sainte-Rose-du-Nord

**5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

**5.1** Tour de table, comités et dossiers majeurs

**5.2** Projet eaux usées, décision du Tribunal administratif, dossier expropriation

**5.3** Suivi de décisions du conseil, toilettes dans le secteur du Quai

**5.4** Projets établissements de villégiature, ancienne Nichouette

**5.5** Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

**5.6** Projet résidentiel, lac Neil

**5.7** Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation

**6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**6.1** Dépôt de la liste des revenus reçus en mai 2024

**6.2** Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de mai 2024

**6.3** Dépôt et présentation des états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 - dépôt

**6.4** Rapport du vérificateur externe sur les états financiers se terminant le 31 décembre 2023

**6.5** Rapport du maire sur les faits saillants les états financiers se terminant le 31 décembre 2023

**6.6** Balayage de rues, entente MTQ, autorisation signature – résolution

**6.7** Nomination, Mme Nancy Tremblay, greffière-trésorière adjointe – résolution

**6.8** Vente de terrain, route de Tadoussac, offre de M. Tommy Simard – résolution

**6.9** Autorisation de signature, contrat directeur général – résolution

**6.10** Offre de service SARP – résolution

**6.11** Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), reddition de compte finale – résolution

**6.12** Offre de service, Devicom, achat ordinateur portable et deux écrans – résolution

- 6.13** TECQ 2019-2023, reddition de compte finale – résolution
- 6.14** Offre de service, Stantec, demande financement, Programme d’infrastructures municipales pour les aînés, amélioration de l’accès au Pavillon de la Montagne – résolution
- 6.15** Processus vente pour défaut de paiement de taxes, désignation représentant de la municipalité - résolution
- 6.16** Demande WSP, frais ingénierie supplémentaire, remplacement exutoire, projet des eaux usées – résolution
- 6.17** Offre de service, S.O.S. Multi-pavages, réparation rue de la Descente-des-Femmes – résolution
- 6.18** Offre de service, Gemel, plans et devis et surveillance de chantier, rue de la Descente-des-Femmes – résolution
- 6.19** Rapport 2023 Biblio qualité – dépôt
- 6.20** Offre de service, Nubee, refonte site internet – résolution
- 6.21** Demande d’appui, Aventure Rose-des-Vents, projet d’aménagement boutique de plein air - résolution
- 6.22** Devis d’exigences minimales chaussées municipales – adoption
- 6.23** Dépôt, projet amélioration du stationnement du Pavillon de la Montagne, Programme d’infrastructures municipales pour les aînés – résolution
- 6.24** Demande collective de renouvellement des politiques MADA pour permettre d’entamer le processus de renouvellement des politiques municipales et de celle de la MRC du Fjord-du-Saguenay en coopération - résolution

## **7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS**

- 7.1** Autorisation de paiement, Ferme de l’Anse au Foin, contrat déneigement de certains chemins, versement final de la retenue, 5 000\$ - résolution
- 7.2** Autorisation de paiement, Signalisation Inter-lignes, balayage de rues 2024 – 6 450.10\$ - résolution
- 7.3** Autorisation de paiement, Les Rénovateurs, installation porte Pavillon de la Montagne, 5 629.18\$ - résolution
- 7.4** Autorisation de paiement, Atkins Réalis, étude géotechnique projet eaux usées, 84 583.17\$ - résolution
- 7.5** Ratification de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts gestion des matières résiduelles, 12 655\$ - résolution
- 7.6** Autorisation de paiement, MNP, préparation états financiers 2023. 14 275.58\$ - résolution
- 7.7** Autorisation de paiement, Sûreté du Québec, 54 343\$ - résolution

## **8. URBANISME**

- 8.1** Absence inspectrice municipale

## **9. RÈGLEMENTS**

- 9.1** Avis de motion, projet de Règlement 341-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015 relativement à l’encadrement de l’hébergement touristique en matière de résidence de tourisme
- 9.2** Dépôt, Règlement 341-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015 relativement à l’encadrement de l’hébergement touristique en matière de résidence de tourisme
- 9.3** Avis de motion, projet de Règlement 342-2024 modifiant le Règlement sur les plans d’aménagement d’ensemble numéro 255-2015 relativement à l’application d’un PAE pour l’hébergement récréotouristique
- 9.4** Dépôt, Règlement 342-2024 modifiant le Règlement sur les plans d’aménagement d’ensemble numéro 255-2015 relativement à l’application d’un PAE pour l’hébergement récréotouristique

- 9.5** Avis de motion, premier projet de Règlement d'amendement numéro 343-2024 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 252-2015relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique
- 9.6** Dépôt, premier projet de Règlement d'amendement numéro 343-2024 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 252-2015relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique
- 9.7** Avis de motion, projet de Règlement d'emprunt numéro 344-2024 autorisant un emprunt de 353 000 \$ aux fins d'acquitter les sommes dues à la suite d'une décision du Tribunal administratif du Québec lié au projet de traitement des eaux usées
- 9.8** Dépôt, Règlement d'emprunt numéro 344-2024 autorisant un emprunt de 353 000 \$ aux fins d'acquitter les sommes dues à la suite d'une décision du Tribunal administratif du Québec lié au projet de traitement des eaux usées
- 9.9** Avis de motion, Projet de Règlement 345-2024 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord
- 9.10** Dépôt, Projet de Règlement 345-2024 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

## **10. DIVERS**

10.1 Rapport Ouranos

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. DISPOSITIONS FINALES**

12.1 Levée de la séance

## **3. PROCÈS-VERBAUX**

**123-2024**

### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024**

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

## **4. CORRESPONDANCE**

### **4.1 Lettre de Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, CIUSSS du Saguenay**

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond résume le contenu de la lettre de Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean en suivi d » une demande du conseil pour la réouverture du point de services du CLSC.

## **5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

### **5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.**

M. Eric Emond informe la population que Mme Marie-Josée Paradis a annoncé qu'elle quittait ses fonctions de responsable de la bibliothèque pour des raisons personnelles. Il remercie Mme Paradis pour son implication au cours des dernières années et indique que le processus visant à trouver une personne pour prendre la relève s'amorcera bientôt.

Mme Kim Limoges mentionne que le sentier reliant l'école et l'édifice municipal est maintenant complété. Elle souligne l'implication des membres du comité sentier de la Société de développement. Sur un autre sujet, elle indique que les travaux reprendront sous peu afin de proposer une mise à jour de la politique familiale de Sainte-Rose-du-Nord.

M. Gilles Tremblay mentionne que l'assemblée générale annuelle de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord a eu lieu le 29 mai. Il souligne l'arrivée de Mme Laura Ducharme au sein du conseil d'administration. Il invite les citoyens des secteurs de villégiature à s'impliquer au sein de l'organisme.

Sur un autre sujet, M. Tremblay souligne que des travaux de réfection temporaire seront effectués dans la côte de la rue de la descente-des-Femmes afin d'améliorer celle-ci. L'objectif, souligne-t-il, demeure d'obtenir le financement du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour effectuer une réfection complète. M. Eric Larouche complète la présentation en expliquant les travaux qui seront faits à court terme.

### **5.2 Projets eaux usées**

Le maire, m. Claude Riverin présente le jugement du Tribunal administratif du Québec relatif à l'expropriation du lot ciblé pour construire les étangs aérés. Il explique que le conseil déposera lors de la séance un règlement d'emprunt et réitère les démarches effectuées auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de diminuer les coûts du projet pour les citoyens.

Il mentionne que la volonté demeure de réaliser les travaux en 2025.

### **5.3 Suivi de décisions du conseil, toilettes dans le secteur du Quai**

Le maire, M. Claude Riverin mentionne que les membres du conseil ont longuement discuté de la question et qu'il a été décidé de maintenir la décision initiale, c'est-à-dire de ne pas installer de toilettes permanentes au quai et d'inciter plutôt les visiteurs à utiliser celles du Pavillon de la Montagne.

#### **5.4 Projet établissements de villégiature, ancienne Nichouette, séance d'information**

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que les promoteurs ont mis le projet sur pause, le temps d'avoir une confirmation que leur futur établissement pourra utiliser le futur réseau de traitement des eaux usées de la municipalité.

#### **5.5 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut**

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que la municipalité n'a pas eu de nouvelles informations provenant du promoteur, mais que celui-ci est en contact avec la MRC du Fjord-du-Saguenay pour discuter de certains éléments.

#### **5.6 Projet résidentiel, lac Neil**

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que le projet suit son cours. Plusieurs intervenants dont l'ingénieur de la MRC du Fjord-du-Saguenay se sont réunis afin de déterminer les améliorations à apporter au chemin du lac Neil.

En complément, le maire souligne que la municipalité fait preuve de beaucoup de rigueur dans ce dossier afin de faire respecter la réglementation municipale.

#### **5.7 Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation**

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que les commerçants et les gens impliqués dans le tourisme de la municipalité de même que certains partenaires externes œuvrant dans ce domaine seront conviés à une rencontre qui aura lieu le 18 juin.

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en mai 2024**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des revenus reçus en mai 2024.

#### **6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de mai 2024**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des dépenses pour le mois de mai 2024.

#### **6.3 Dépôt et présentation des états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2023**

Le directeur général, M. Eric Emond dépose les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2023.

#### **6.4 Rapport du vérificateur externe sur les états financiers se terminant le 31 décembre 2023**

M. le maire, Claude Riverin introduit M. Daniel Tétreault, CPA, auditeur indépendant chargé de vérifier les états financiers de la municipalité.

Celui-ci explique que les revenus de la municipalité se sont chiffrés à 1 852 555\$ pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, par rapport à des charges de 1 652 593\$.

M. Tétreault explique qu'une fois les affectations effectuées, dont le remboursement d'un déficit accumulé de 121 013\$, la municipalité termine sa dernière année financière avec un excédent de 66 483\$.

M. Tétreault passe en revue l'état des revenus et des dépenses de même que le bilan de la municipalité, précisant notamment les écarts entre le budget et le réel de fin d'année.

#### **6.5 Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers se terminant le 31 décembre 2023**

M. le maire, Claude Riverin met en lumière les éléments qui ont marqué l'année financière 2023 en rappelant notamment que le conseil municipal avait pris des décisions visant à contrer le fait que Sainte-Rose-du-Nord n'avait plus de fonds de roulement.

Il souligne que les revenus de la municipalité ont été à la hausse et que les dépenses ont été bien contrôlées.

123-2024

#### **6.6 Balayage de rues, entente MTQ, autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec s'associe à la municipalité pour effectuer l'opération de balayage de rues du printemps;

CONSIDÉRANT le contrat à forfait proposé par le MTQ confirmant le partage des coûts reliés à cette opération;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ entend contribuer à la hauteur de 3 870\$ pour la réalisation des travaux :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Éric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter le contrat à forfait proposé par le ministère des Transports et du développement durable pour le balayage de rues et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente avec le MTQ.

---

124-2024

#### **6.7 NOMINATION DE NANCY TREMBLAY À TITRE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, PERMETTANT D'AGIR COMME SECRÉTAIRE DES RÉUNIONS DU CONSEIL ET AUTRES COMITÉS DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la présence d'un greffier-trésorier pour permettre la tenue des séances du conseil municipal et autres réunions du conseil, malgré l'absence du directeur général et greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait nommé Mme Marylène Compartino-Campagna à titre de greffière-trésorière adjointe en 2021 ;

CONSIDÉRANT la volonté que Mme Compartino-Campagna se consacre davantage à d'autres tâches qui lui sont confiées :

CONSIDÉRANT la volonté de nommer une autre personne afin d'assumer la responsabilité de greffière-trésorière adjointe :



POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité, de procéder à la nomination de Mme Nancy Tremblay à titre de greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et que le contrat de travail de Mme Tremblay soit modifié afin d'ajouter une prime annuelle de 1 000\$ en lien avec ces nouvelles responsabilités.

**125-2024**

#### **6.8 Vente de terrain, route de Tadoussac**

ATTENDU QUE la municipalité entend se départir du lot 6 088 183 du cadastre du Québec situé en bordure de la route de Tadoussac, cet immeuble n'étant plus d'utilité publique;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également procéder à la vente de cet immeuble;

ATTENDU QUE M. Tommy Simard a déposé une offre de 12 500\$ pour acquérir le lot 6 088 183 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de M. Tommy Simard et de vendre le lot 6 088 183 pour un montant de 12 500\$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond à signer tous les documents requis pour compléter cette transaction.:

**126-2024**

#### **6.9 Autorisation de signature, contrat du directeur général**

CONSIDÉRANT QUE M. Eric Emond occupe depuis le 8 novembre 2021 le poste de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail précisant les conditions de travail du directeur général et greffier-trésorier n'a toujours pas été signé :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Claude Riverin à signer le contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier.

**127-2027**

#### **6.10 Offre de services SARP**

CONSIDÉRANT la planification stratégique 2023-2028 de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de poser des gestes concrets afin d'améliorer l'attractivité de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'Offre de services du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale pour préparer un plan de revitalisation et d'embellissement du cœur villageois ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord contribuera à la hauteur de 50% des coûts estimés à 12 000\$ pour réaliser le projet ;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale bénéficie de soutien financier de d'autres partenaires, ce qui permet à Sainte-Rose-du-Nord de recevoir des services d'une valeur beaucoup plus élevée que le prix payé :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Eric Emond, directeur-général et greffier-trésorier à accepter l'offre de services du Service d'aide en rénovation patrimoniale et de prévoir cette dépense au budget 2025 de la municipalité.

**128-2024**

**6.11 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), reddition de compte finale**

CONSIDÉRANT l'octroi reçu par la municipalité en lien avec le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT les modalités encadrant le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de toiture et de peinture effectués par la municipalité de même que les aménagements au Pavillon de la Montagne au cours des années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT la reddition de compte finale préparée en lien avec les travaux réalisés grâce aux sommes obtenues via le PRABAM:

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité de confirmer et d'entériner la véracité des éléments contenus dans la reddition

de compte, de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond à transmettre cette reddition de compte au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**129-2024**

#### **6.12 Offre de services, Devicom, achat ordinateur portable et deux écrans**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Devicom pour l'acquisition d'un ordinateur portable et de deux écrans.

**130-2024**

#### **6.13 TECQ 2019-2023, reddition de compte finale**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANTS QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et

coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #5 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**131-2024**

**6.14 Offre de services, Stantec, demande de financement, Programme d'infrastructures municipales pour les aînés, amélioration de l'accès au Pavillon de la Montagne**

M. Eric Larouche dénonce son conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire des discussions.

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à l'amélioration du stationnement du Pavillon de la Montagne afin de faciliter l'accessibilité et la sécurité des lieux pour les aînés ;

CONSIDÉRANT la volonté de déposer une demande de financement au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés afin de réaliser le projet ;

CONSIDÉRANT l'obligation de réaliser des travaux d'ingénierie pour compléter la demande auprès du gouvernement ;

CONSDIÉRANT l'offre de services de Stantec :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère. Et résolu à l'unanimité, d'accepter

l'offre de services de Stantec pour réaliser des plans et devis préliminaires pour l'amélioration du stationnement du Pavillon de la Montagne.

132-2024

### **6.15 Processus de vente pour défaut de paiement de taxes, désignation représentant de la municipalité**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a le 4 mars 2024 adopté une résolution autorisant le greffier-trésorier à transmettre l'extrait de l'état des taxes à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour qu'il soit procédé à la vente de certains immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité qu'une personne soit présente lors de la vente pour enchérir au nom de la Municipalité afin d'acquérir certains immeubles dont les taxes municipales ou scolaires demeurent impayées lors de la vente le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT que l'article 1038 du *Code municipal* prévoit que la Municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

CONSIDÉRANT que selon cette même disposition, l'enchère de la Municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond est autorisé à enchérir au nom de la Municipalité et à acquérir les immeubles identifiés en annexe sur lesquels des taxes demeurent impayées au moment de la vente, et ce, jusqu'au montant maximal de l'enchère prévu par le *Code municipal*;

QUE la technicienne comptable, Mme Nancy Tremblay est autorisée, à titre de substitut, en cas d'empêchement du directeur général à enchérir au nom de la Municipalité et à acquérir les immeubles identifiés en annexe sur lesquels des taxes demeurent impayées au moment de la vente, et ce, jusqu'à concurrence du montant maximal de l'enchère prévu par le *Code municipal*.

**6.16 Demande WSP, frais ingénierie supplémentaire, remplacement exutoire, projet des eaux usées**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**133-2024**

**6.17 Offre de services, S.O.S. Multi-pavages, réparation de la rue de la Descente-des-Femmes**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité d'accepter l'offre de services de S.O.S. Multi pavages pour effectuer des réparations temporaires à la chaussée de la rue de la Descente-des-Femmes.

**6.18 Offre de services Gemel, plans et devis et surveillance de chantier, rue de la Descente-des-Femmes**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**6.19 Rapport 2023 Biblio qualité**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport d'évaluation 2023 de la bibliothèque municipale préparé par le Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**134-2024**

**6.20 Offre de services, Nubee, refonte site internet**

CONSIDÉRANT la planification stratégique 2023-2028 de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à la refonte de son site internet;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de doter son futur site internet d'une section tourisme afin de mieux renseigner les personnes qui souhaitent visiter la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande de soutien financier auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour réaliser le projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Nubee pour réaliser la refonte du site internet :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité, d'accepter l'offre de services de Nubee pour effectuer la refonte du site internet municipal.

**135-2024**

### **6.21 Demande d'appui, Aventure Rose-des-vents, projet d'aménagement boutique de plein air**

Mme Kim Limoges et M. Étienne Voyer dénoncent leur conflit d'intérêt dans ce dossier et se retirent des discussions.

CONSIDÉRANT la volonté de l'entreprise Aventure Rose des Vents d'aménager un espace d'accueil et de location d'équipements pour les activités de plein air à l'intérieur de son entreprise;

CONSDIÉRANT que cette activité est complémentaire à ce qui est déjà proposé par l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées par l'entreprise cadrent parfaitement avec les orientations de la Planification stratégique 2023-2028 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements envisagés par l'entreprise et l'usage des lieux respectent la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise souhaite obtenir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour réaliser son projet :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, d'appuyer la démarche d'Aventure Rose-des-Vents auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour réaliser son projet d'aménagement d'un espace lié à l'accueil et la location d'équipements pour les activités de plein air.

### **6.22 Devis d'exigences minimales chaussées municipales**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

136-2024

**6.23 Dépôt, projet amélioration du stationnement du Pavillon de la Montagne, Programme d'infrastructures municipales pour les aînés**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à l'amélioration du stationnement du Pavillon de la Montagne afin de faciliter l'accessibilité et la sécurité des lieux pour les aînés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du Guide du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure subventionnée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Suzan Lecours, conseillère et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés pour l'amélioration du stationnement du Pavillon de la Montagne.

137-2024

**6.23 Demande collective de renouvellement des politiques MADA pour permettre d'entamer le processus de renouvellement des politiques municipales et de celles de la MRC-du-Fjord-du-Saguenay en coopération**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015 la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses municipalités sont collaboratrices dans les créations et la réalisation des politiques et plans d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE les politiques municipales et celle de la MRC du Fjord-du-Saguenay seront échues en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Fjord-du-Saguenay, les municipalités, ainsi que les différents partenaires souhaitent maintenir la mobilisation autour des politiques et plans d'action en faveur des aînés sur le territoire, en coordonnant les demandes et les démarches de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux Aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés visant à soutenir l'élaboration, la



réalisation ou la mise à jour d'une politique municipale en faveur des aînés et du plan d'action qui en découle par une municipalité, une MRC ou une communauté autochtone du Québec;

CONSIDÉRANT Qu'à ce moment il sera possible de renouveler toutes les politiques et tous les plans d'action du territoire sous la coordination d'une ressource de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à déposer une demande d'aide financière collective au Secrétariat aux aînés pour le renouvellement des politiques et plans d'action MADA et à signer tout document requis en lien avec cette demande.

## **7. AUTORISATIONS DE PAIEMENT**

**138-2024**

**7.1 Autorisation de paiement, Ferme de l'Anse aux foins, contrat de déneigement de certains chemins, versement final de la retenue, 5 000\$**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la retenue finale relative au contrat de déneigement de certains chemins de la Ferme de l'Anse aux foins, pour un montant de 5 000\$

**139-2024**

**7.2 Autorisation de paiement, Signalisation Inter-lignes, balayage de rues 2024, 6 450.10\$**

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture de Signalisation Inter-lignes relative au balayage de rues pour un montant de 6 450.10\$.

**140-2024**

**7.3 Autorisation de paiement, les Rénovateurs, installation porte Pavillon de la Montagne, 5 629.18\$**

IL EST PROPOSÉ par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture s Rénovateurs pour l'installation d'une porte au Pavillon de la Montagne, pour un montant de 5 629.18\$.

**141-2024**

**7.4 Autorisation de paiement, Atkins Réalis, étude géotechnique projet des eaux usées, 84 583.17\$**

IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture d'Atkins Réalis pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le projet des eaux usées, pour un montant de 84 583.17\$.

**142-2024**

**7.5 Ratification de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts gestion des matières résiduelles, 12 655\$**

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité, de ratifier le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative à la gestion des matières résiduelles, pour un montant de 12 655\$.

**143-2024**

**7.6 Autorisation de paiement, MNP, préparation des états financiers, 14 275.58\$**

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture de MNP pour la préparation des états financiers, pour un montant de 14 275.58\$.

**144-2024**

**7.4 Autorisation de paiement, Sûreté du Québec, 54 343\$**

IL EST PROPOSÉ par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture de la Sûreté du Québec, pour un montant de 54 343\$.

## **8. URBANISME**

### **8.1 Absence inspectrice municipale**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier fait le point sur le fonctionnement du service de l'urbanisme et de l'évaluation.

## **9. RÈGLEMENTS**

**Avis de motion**

**9.1 Avis de motion, projet de Règlement 341-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique en matière de résidence de tourisme**

Avis de motion est donné par M. Gilles Tremblay, conseiller, que sera déposé le projet de *Règlement 341-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique en matière de résidence de tourisme.*

**145-2024**

**9.2 Dépôt, projet de Règlement 341-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique en matière de résidence de tourisme**

Il est, par la présente, déposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, le projet de Règlement 341-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique en matière de résidence de tourisme.

**Avis de motion**

**9.3 Avis de motion, projet de Règlement 342-2024 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 255-2015 relativement à l'application d'un PAE pour l'hébergement récréotouristique**

Avis de motion est donné par M. Étienne Voyer, conseiller, que sera déposé le projet de Règlement 342-2024 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 255-2015 relativement à l'application d'un PAE pour l'hébergement récréotouristique.

**146-2024**

**9.4 Dépôt, projet de Règlement 342-2024 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 255-2015 relativement à l'application d'un PAE pour l'hébergement récréotouristique**

Il est, par la présente, déposé par M. Eric Larouche conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, le projet de Règlement 342-2024 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 255-2015 relativement à l'application d'un PAE pour l'hébergement récréotouristique.

## **Avis de motion**

### **9.5 Avis de motion, projet de Règlement d'amendement numéro 343-2024 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 252-2015 relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique**

Avis de motion est donné par Mme Suzan Lecours, conseillère, que sera déposé projet de Règlement d'amendement numéro 343-2024 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 252-2015 relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique.

## **147-2024**

### **9.6 Dépôt, projet de Règlement d'amendement numéro 343-2024 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 252-2015 relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique**

Il est, par la présente, déposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, le projet de Règlement d'amendement numéro 343-2024 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 252-2015 relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique.

## **Avis de motion**

### **9.7 Avis de motion, Avis de motion, projet de Règlement d'emprunt numéro 344-2024 autorisant un emprunt de 353 000 \$ aux fins d'acquitter les sommes dues à la suite d'une décision du Tribunal administratif du Québec lié au projet de traitement des eaux usées**

Avis de motion est donné par M. Étienne Voyer, conseiller, que sera déposé le projet de Règlement d'emprunt numéro 344-2024 autorisant un emprunt de 353 000 \$ aux fins d'acquitter les sommes dues à la suite d'une décision du Tribunal administratif du Québec lié au projet de traitement des eaux usées.

## **148-2024**

### **9.8 Dépôt, projet de Règlement d'emprunt numéro 344-2024 autorisant un emprunt de 353 000 \$ aux fins d'acquitter les sommes dues à la suite d'une décision du Tribunal administratif du Québec lié au projet de traitement des eaux usées**

Il est, par la présente, déposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Tremblay, conseiller, le projet de Règlement d'emprunt numéro 344-2024 autorisant un emprunt de 353 000 \$ aux fins d'acquitter les sommes dues à la suite d'une décision du Tribunal administratif du Québec lié au projet de traitement des eaux usées.

## **Avis de motion**

**9.9 Avis public, Projet de Règlement 345-2024 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord**

Avis de motion est donné par Mme Kim Limoges, conseillère, que sera déposé le Projet de Règlement 345-2024 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**149-2024**

**9.10 Dépôt, Projet de Règlement 345-2024 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord**

Il est, par la présente, déposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, le Projet de Règlement 345-2024 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**10. DIVERS**

**10.1 Rapport Ouranos**

M. Michel Blackburn, conseiller, entretient le conseil sur le rapport Ouranos publié au cours des derniers jours sur les impacts du réchauffement climatique.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire, Claude Riverin répond aux questions de la trentaine de citoyens présents.

**12. DISPOSITIONS FINALES**

**150-2024**

**12.1 Levée de la séance**

M. Gilles Tremblay propose que la séance soit levée à 20h 55.

---

ERIC EMOND  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

---

CLAUDE RIVERIN  
Maire